

Clamart, le 24 mai 2016

NOUS SOMMES PROFESSIONNELS « QUALIBAT RGE »

Le 11 mai 2016, l'entreprise S.A.F.E est devenue « professionnel RGE » (RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT) dans le domaine de la fourniture et la pose de menuiseries extérieures*.

Créé par les pouvoirs publics et l'ADEME en 2011, le dispositif RGE émane d'une démarche volontaire et est réservée aux professionnels de la rénovation qui améliorent la qualité énergétique de votre habitation.

Ce label permet d'attester de la qualité des produits proposés et des travaux effectués par l'entreprise qualifiée ainsi que de sa bonne santé sociale et fiscale.

Depuis 2015, seules les entreprises bénéficiant d'une qualification RGE remplissent les critères d'éligibilité de l'éco-conditionnalité qui permettent aux clients éligibles de bénéficier des principales aides de l'Etat :

- Crédit d'Impôts pour la Transition Energétique (CITE) : 30 % sur le montant des fournitures éligibles.
- Le prêt à Taux Zéro (Eco PTZ).
- Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

*Mention 3511 : Fourniture et pose de menuiseries extérieures Mention Efficacité énergétique - travaux isolés.

Pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur.

